

LE RÉGIME DE RETRAITE DES SALARIÉS - E-LEARNING

AAA127E

3h45 350,00 €^{HT}

Objectifs

Connaître le régime général de retraite des salariés • Connaître la retraite progressive et la réversion du régime général de retraite • Le statut fiscal et social des salariés et des dirigeants • Différencier les régimes de retraite ARRCO et AGIRC • Connaître le régime de retraite ARRCO • Connaître le régime de retraite AGIRC

Profil Stagiaire(s)

Collaborateur ou manager souhaitant se familiariser avec le sujet

MODULES

Connaître le régime général de retraite des salariés

Le régime général de la Sécurité sociale est organisé en trois branches autonomes de prestations : maladie, famille et vieillesse. Il est caractérisé par le système par répartition et par le système par annuités.

- **Retraite de base des salariés : présentation du régime général**
Présentation de la retraite de base des salariés dans le cadre du régime général de la Sécurité sociale.
- **Retraite de base des salariés : détermination des droits**
Présentation de la retraite de base dans le cadre du régime général : première partie.
- **Retraite de base des salariés : principales caractéristiques**
Les principales caractéristiques de la pension vieillesse.

Connaître la retraite progressive et la réversion du régime général de retraite

Présentation de la retraite progressive et de la pension de réversion du régime général de retraite des salariés.

- **La retraite progressive dans le régime général**
Présentation de la retraite progressive dans le cadre du régime général
- **Retraite de base des salariés (régime général) : la réversion**
Présentation du principe de réversion d'une retraite de base dans le cadre du régime général

Le statut fiscal et social des salariés et des dirigeants

Les salariés et les dirigeants d'entreprise ont des statuts fiscaux et sociaux propres.

- **Rappel : le statut fiscal et social des salariés**
Présentation générale du statut fiscal et social des salariés
- **Le statut fiscal et social des dirigeants**
Présentation des statuts fiscaux et sociaux des dirigeants

Différencier les régimes de retraite ARRCO et AGIRC

L'ARRCO et l'AGIRC sont deux régimes complémentaires obligatoires à destination des salariés du régime général. L'ARRCO concerne l'ensemble des salariés et l'AGIRC est destiné aux cadres. Ils seront fusionnés en 2019. Ils offrent aux salariés un complément de retraite calculé selon un système de points.

Contactez-nous

Conseiller formation
09 88 66 10 00
inscriptions@demos.fr

LE RÉGIME DE RETRAITE DES SALARIÉS - E-LEARNING

AAA127E

3h45 350,00 €^{HT}

- **Présentation des régimes ARRCO et AGIRC**

Présentation générale des régimes ARRCO et AGIRC : gestion des fonds, système de calcul et collecte des cotisations.

Connaître le régime de retraite ARRCO

Tous les salariés relèvent d'un régime de retraite complémentaire, l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (ARRCO). Les cotisations au sein de ce régime sont réparties de la façon suivante : 60 % pour l'employeur et 40 % pour le salarié.

- **ARRCO : principes généraux**

Présentation de l'ARRCO : répartition des cotisations et calcul de retraite.

- **ARRCO : spécificités**

Présentation des spécificités de l'ARRCO : conditions et taux de liquidation.

- **ARRCO : retraite progressive et réversion**

Présentation de l'ARRCO : retraite progressive et réversion.

Connaître le régime de retraite AGIRC

Le régime de retraite AGIRC est le régime de retraite des cadres du secteur privé. Certaines catégories professionnelles participent obligatoirement au régime AGIRC, comme les ingénieurs et les personnes à fonction de direction.

- **AGIRC : présentation**

Présentation générale de l'AGIRC : retraite complémentaire des cadres

- **AGIRC : fonctionnement**

Présentation du fonctionnement de l'AGIRC : calcul de retraite, retraite progressive et réversion

Structure

Dès validation de son inscription par DEMOS, l'apprenant reçoit par mail une confirmation d'accès sur le « HUB de formation à distance DEMOS ». Cet accès est personnel et sécurisé par un mot de passe.

Durant la validité de son programme, l'apprenant se forme en réalisant, 100% à distance et à son rythme, ses modules eLearning.

A tout moment, il peut solliciter le service d'Assistance Demos pour toute question d'ordre technique ou fonctionnel (prise en main de la solution).

L'apprenant est encadré par le service support Demos qui le suit régulièrement aux étapes clés de sa formation : relance si non connexion, félicitations, suivi individuel de la progression, clôture. Ce service d'encadrement est assuré par mail (messagerie intégrée au HUB).

A l'issue de la validité de son programme, l'apprenant reçoit, par mail, un certificat de réalisation conforme à ses réalisations.

A l'issue de son programme, l'apprenant est invité à répondre à un questionnaire de satisfaction.

Méthode pédagogique

Ce module se compose de séquences courtes, structurées, à faire à son rythme. Elles peuvent alternativement concerner des apports de connaissance, des tests de



LE RÉGIME DE RETRAITE DES SALARIÉS - E-LEARNING

AAA127E

3h45 350,00 €^{HT}

positionnement, des exercices, des moments réflexifs et/ou des quizz de validation.